

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	20.02.2017	23h18	17.310	DFS / DJSC
Annule et remplace				

Auteur(s) : Jean-Charles Legrix		
Titre : Réglementation des accès informatiques après le départ d'un-e collaborateur-trice ?		
Contenu : Nous avons appris par la presse qu'un collaborateur avait pu détourner des fonds et qu'il avait eu accès aux comptes de l'État alors même qu'il n'était plus employé de celui-ci. De plus, suite à cette affaire, on a appris que des collaborateurs qui étaient partis depuis presque une année avaient continué à recevoir des informations (mails, etc.) strictement confidentielles. – N'y a-t-il pas une procédure interne qui oblige le service des ressources humaines à informer le SIEN de la date de départ d'un collaborateur ou d'une collaboratrice, afin que celui-ci bloque tous les accès le jour suivant le départ d'une personne de l'administration cantonale ? – Si tel n'est pas le cas, que compte mettre en place le Conseil d'État pour régler ce problème à l'avenir ?		
Réponse écrite demandée : <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non		
Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Jean-Charles Legrix		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :